

<u>PROGRAMME</u>

IR

I – IMPOTSUR LE REVENU «I.R.»

		Art CGI
1	IR/ Rev. Professionnels	30 à 45
2	IR/ Rev. agricoles	46 à 55
3	IR/ Rev. salariaux et assimilés	56 à 60
4	IR/ Rev. et profits fonciers	61 à 65
5	IR/ Rev. et profits de capitaux mobiliers	66 à 69
6	IR/ Rev. et profits de source Etrangère	

❖ INTRODUCTION

SECTION I: REVENUS PROFESSIONNELS « Art 30 à 44 du CGI »

- > Exonération et imposition au taux réduit
- ➤ Base d'imposition des revenus professionnels :
 - ✓ Régime du « R.N.R. »
 - ✓ Régime du bénéfice forfaitaire
 - ✓ Régime résultat net simplifié « R.N.S. »
 - ✓ Régime de l'Auto-entrepreneur

SECTION II: REVENUS AGRICOLES « Art 46 à 55 du CGI »

<u>SECTION III : REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILES</u> <u>« Art 56 à 60 du CGI »</u>

<u>1 – IR / REVENUS SALARIAUX</u>

- > Exonérations.
 - ♥ Traitement fiscal de l'indemnité de licenciement et des dommages et intérêts.
- ► BASE D'IMPOSITION DES REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILES
- > DEDUCTIONS
- **▶ DETERMINATION DU REVENU NET IMPOSABLE**
- ► CALCUL DE L'IR ET REDUCTIONS POUR PERSONNES A CHARGE.
 - Revenus imposables
 - ← Assiette, taux et mode de liquidation de la contribution sociale.

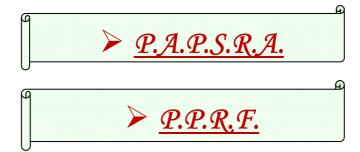
3 – ETABLISSEMENT ET VERIFICATION DES DECLARATIONS ANNUELLES DES TRAITEMENTS ET SALAIRES MODELE ADC040F EX- ETAT 9421/15E

<u>SECTION IV : REVENUS ET PROFITS FONCIERS</u> <u>« Art 61 à 65 du CGI »</u>



<u>SECTION V : REVENUS ET PROFITS DE CAPITAUX</u> MOBILIERS

I - REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS



II - PROFITS DE CAPITAUX MOBILIERS

<u>SECTION VI: REVENUS ET PROFITS DE SOURCE</u> <u>ETRANGERE</u>

CAS PRATIQUES

<u>L'IMPOT SUR LE REVENU</u> <u>CAS PRATIQUES</u>

- **Cas N° 1**: Détermination du revenu global net imposable
 - ➤ Cas N°2 : Régime d'Auto-Entrepreneur

- **Cas N° 3**: Déduction des remboursements en principal et Intérêts afférents aux prêts contractés pour l'acquisition des logements sociaux
- ➤ <u>Cas N° 4</u>: Prêts obtenus en vue de l'acquisition ou la construction de logement non social à usage d'habitation principale
- > Cas N° 5 : Rémunération occasionnelle versée à un ingénieur non patentable

- □ Revenus Fonciers
- **Cas N° 6 : IR** / Revenus Fonciers
- □ Profits Fonciers
- > Cas N° 7: IR / Profits fonciers Cession d'un bien immeuble

- □ Revenus de capitaux mobiliers
- Cas N° 8: Produits des Actions Parts Sociales et Revenus Assimilés « P.A.P.S.R.A »

- ➤ Cas N° 9 : Produits de placements à Revenu fixe « P.P.R.F »
- □ Profits de capitaux mobiliers
 - > Cas N° 10: Calcul de l'impôt sur les profits de capitaux mobiliers
 - Cas Nº 11 : Revenus Et Profits De Source Etrangère : Cas Pratiques
 - Cas N° 12 : Cas Pratique de Synthèse de calcul de L'IR global et de Déclaration annuelle du Revenu Global Modèle ADP 010 A 017 et bordereau de versement de l'IR.